

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_210317_059

portant sur

ADHÉSION À L'ASSOCIATION « POUR DE VÉRITABLES URGENCES AU CENTRE HOSPITALIER DE LODÈVE »

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment de l'article L2122-22,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

VU la délibération n°CM_210316_01 du Conseil municipal du 16 mars 2021, relative à la demande de création d'un service d'urgences à Lodève et de développement de l'offre de soins sur le territoire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De l'adhésion à l'association « Pour de véritables urgences au centre hospitalier de Lodève » pour l'année 2021 d'un montant de vingt euros (20,00 €),

ARTICLE 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal, chapitre 011,

ARTICLE 3 : La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le dix sept mars deux mille vingt et un,

Le Maire,
Gaëlle LÉVÈQUE





Image modifiée

J'adhère à l'association : « Pour de véritables urgences Au Centre Hospitalier de Lodève »

- Au regard de la situation démographique qui souligne une population qui s'accroît, mais qui révèle aussi une population vieillissante et très précaire,
- Un axe routier important et accidentogène dans la zone de l'Escalette et du Bosc,
- Des événements climatiques à risques avec des épisodes cévenols de plus en plus fréquents,
- Une distance de plus de 30 minutes vers le premier service d'urgence hospitalier
- Une inégalité d'accès à un service d'urgence sur notre territoire par rapport au sud du département

Les signataires et les membres de l'association exigent :

- * La transformation du Centre d'Accueil pour la Permanence des Soins (CAPS) en un véritable service des Urgences au Centre Hospitalier de Lodève.
- * La mise en place d'un plateau technique qui doit se traduire par :
 - La création d'un bloc opératoire pour développer la chirurgie ambulatoire en lien avec le CHU de Montpellier
 - La création d'une chambre de réveil, de lits chirurgicaux.
 - L'affectation de praticiens urgentistes salariés, de personnels qualifiés.
 - Le développement de l'imagerie médicale avec implantation d'un IRM sur le Centre Hospitalier

Les besoins de santé sur le territoire appellent également à :

- * La création d'un centre de périnatalité public dans l'attente de l'autorisation d'une maternité
- * Mise en place d'un centre de pédopsychiatrie sur Lodève

Adresse blog : <https://collectifurgenceslodevois.jimdo.com>

Adresse association : associationurgenceslodevois@orange.fr

Adresse Postale : 3 rue Eugène Taly 34700 LODEVE

Tél : 06 80 03 42 42

J'adhère à l'association :
« Pour de véritables urgences
Au Centre Hospitalier de Lodève »

Je concrétise mon adhésion : 5 € adhésion individuelle
par une cotisation annuelle de : 20 € association, syndicat, parti, collectivité...

(Un reçu vous sera remis. Ce versement ne peut octroyer de réduction fiscale)

Chèque à l'ordre de « Association urgences Lodève »

La liste des adhérents et les comptes seront publiés sur le blog de l'association après paiement

- A titre individuel : Mme/Mr
- Au Titre de l'association :
- Du syndicat :
- Du parti politique :
- De ma collectivité :

Adresse Postale :

Adresse mail :

Téléphone :